



# Conseil économique et social

Distr. générale  
10 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

## Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire de 2016

25 janvier-3 février et 16 février 2016

### Rapports quadriennaux pour la période 2011-2014 présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général, en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

Note du Secrétaire général\*

Additif

## Table des matières

	<i>Page</i>
1. Association de droit international .....	3
2. Comité international de l'inspection technique automobile .....	4
3. Comité international islamique pour la femme et l'enfant .....	5
4. Institut international de l'océan .....	6
5. International Jurists Organization .....	8
6. International Lesbian and Gay Association .....	9
7. International Multiracial Shared Cultural Organization .....	10
8. International Network of Basin Organizations .....	11
9. Mouvement international ATD quart monde .....	13
10. Observatoire international de justice juvénile .....	14

\* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



11. Œuvre internationale de Kolping . . . . .	16
12. Organisation internationale islamique de secours . . . . .	17
13. Réseau international des femmes libérales . . . . .	18
14. Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées . . . . .	19
15. Union internationale des femmes musulmanes . . . . .	21

## **1. Association de droit international**

### **Statut consultatif spécial : 1947**

#### **Introduction**

L'Association de droit international (ADI) a été fondée en 1873 et compte 54 branches à travers le monde.

#### **Objectifs**

Les objectifs de l'ADI sont l'étude, la clarification et le développement du droit international, public et privé, et la promotion de la compréhension et du respect de ce droit à l'échelle mondiale.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

L'ADI a organisé deux conférences biennales depuis son précédent rapport : en 2012 à Sofia, Bulgarie et en 2014 à Washington DC, États-Unis d'Amérique. Les résolutions suivantes ont notamment été adoptées : Lignes directrices de Sofia sur les meilleures pratiques en matière d'action civile pour violations des droits de l'homme; Déclaration de Sofia pour le développement de principes internationaux de protection des consommateurs; Lignes de conduite de Sofia pour un modèle de loi spatiale nationale, Principes de procédure pour les mécanismes de réparation (un ajout essentiel) à la Déclaration des principes de droit international sur la réparation en faveur des victimes de conflit armé adoptée à la 74e Conférence de l'Association de droit international; Déclaration des principes juridiques relatifs au changement climatique; Convention sur l'immunité juridictionnelle et l'insaisissabilité des biens culturels temporairement situés à l'étranger à des fins culturelles, éducatives ou scientifiques.

#### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'ADI a participé aux réunions ci-après :

- Commission spéciale sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux, 12-16 novembre 2012, La Haye (Pays-Bas);
- Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), Rio de Janeiro (Brésil) 20-22 juin 2012;
- Cinquante et unième session du Sous-Comité juridique, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Bureau des affaires spatiales, Vienne 19-30 mars 2012
- Cinquante-sixième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Bureau des affaires spatiales, 12-21 juin 2013.

#### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

Pas de coopération mentionnée

## **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

L'Association de droit international a publié des rapports sur le changement climatique, le développement durable, les victimes de conflit armé, le féminisme et le droit international.

## **2. Comité international de l'inspection technique automobile**

### **Statut consultatif spécial : 1987**

#### **Introduction**

Le Comité international de l'inspection technique automobile (CITA) est présent dans 59 pays et compte 123 membres.

#### **Objectifs**

L'organisation a pour objectif la promotion du transport durable par le biais d'un dispositif de contrôle technique viable et de sa mise en œuvre partout dans le monde, contribuant ainsi aux avantages économiques et sociaux qu'offrent une sécurité routière accrue et des transports routiers durables. Le CITA s'attache à faire des propositions de politiques adaptées à tous les types de véhicules en service. Ses activités comprennent l'organisation de conférences, notamment sur les inspections périodiques des véhicules et leur mise en œuvre effective; l'élaboration de recommandations quant aux meilleures pratiques; l'organisation de réunions des groupes de travail sur le contrôle des émissions gazeuses et sonores, sur les nouvelles technologies et le contrôle des freins, et la collecte d'informations pour élaborer des questionnaires sur les émissions, le freinage, la qualité, etc. concernant les pratiques et les procédures de tous ses membres.

#### **Changements à signaler**

Le CITA a créé le Groupe régional consultatif pour l'Afrique, des conférences régionales ont été tenues en 2012, 2013 et 2014.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

Le CITA a participé au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), notamment aux réunions relatives à l'Accord de Vienne de 1997. En 2012 et 2013, le CITA a élargi les Règlements 1 et 2 affectant les véhicules des catégories M1/N1/O1. Il a également examiné la possibilité d'une équivalence entre le Règlement 1 et la Directive européenne 2014/45/UE. Le CITA entretient des liens avec les organes internationaux de réglementation et d'autres associations et parties prenantes, telles que la Commission européenne, la European Garage Equipment Association, la Banque asiatique de développement et la Commercial Vehicle Safety Alliance for North America et contribue à l'élaboration de propositions de réglementation et de rapports d'observation pour des entités telles que le Conseil économique et social, la Commission économique pour l'Europe et le WP.29.

### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

Le CITA participe aux réunions du WP.29 relatives à l'Accord de Vienne de 1997.

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

Le CITA continuera d'appuyer le WP.29 en soumettant des propositions pour actualiser l'Accord de Vienne de 1997 : le Règlement 2 pour les petites voitures particulières (M1); et le Règlement 1 pour les véhicules utilitaires légers (N1).

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Le CITA encourage l'utilisation de l'Accord de Vienne de 1997 dans le monde entier par l'intermédiaire de ses groupes consultatifs régionaux en Europe, en Asie/Australasie, en Amérique du Nord, en Amérique centrale et du Sud et en Afrique, en vue de renforcer les avantages de la sécurité routière, de la protection de l'environnement et des technologies durables tout au long de la vie du véhicule. Le CITA en outre appuie la Commission européenne avec des propositions sur les meilleures pratiques en matière de contrôle technique des véhicules.

## **3. Comité international islamique pour la femme et l'enfant**

### **Statut consultatif spécial : 2003**

#### **Introduction**

Le Comité international islamique pour la femme et l'enfant est un Conseil mondial des femmes musulmanes. Il s'efforce d'améliorer le bien-être des femmes et des enfants.

#### **Objectifs**

L'organisation s'attache à améliorer la vie de la femme musulmane dans tous ses aspects; accroître le rôle de la femme musulmane sur le plan international en participant à des conférences et en organisant des ateliers; défendre les droits de la femme musulmane dans le cadre de la loi islamique et rejeter toute violation des droits de la femme musulmane sur base de sa religion, de son apparence ou de son habillement; coordonner et organiser les organisations islamiques concernées par les questions familiales.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

### **Contribution à des activités des Nations Unies**

L'organisation a rédigé des documents sur les droits des femmes au sein de la famille qui ont été présentés à différentes conférences durant la période à l'examen. Elle a participé notamment aux réunions ci-après :

- « 4th Islamic Conference for Sharia and Law »; Liban, juillet 2011. Elle y a présenté une communication intitulée « The definition of the term Domestic Violence in the International Documents for Woman and Child » (Définition

de la violence conjugale dans les instruments internationaux relatifs à la femme et à l'enfant);

- « 2<sup>nd</sup> International Conference on Family » avec pour thème « Towards an active role for the Family » (un rôle actif pour la famille), République du Soudan, juillet 2011, organisée par l'Union internationale des femmes musulmanes.
- L'organisation a donné des conférences et organisé des programmes de formation sur les principaux termes relatifs aux femmes et aux enfants utilisés dans les instruments internationaux ainsi que sur la Charte de la famille dans l'Islam, notamment au Ghana, en Égypte, au Liban et en Indonésie.

#### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'organisation a participé aux sessions de la Commission de la condition de la femme en 2013 et en 2014 et de la Commission de la population et du développement à New York en 2014.

#### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

Aucune coopération mentionnée.

#### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Pas d'activité mentionnée.

### **4. Institut international de l'océan**

#### **Statut consultatif spécial : 2007**

##### **Introduction**

L'Institut international de l'océan est une organisation scientifique et éducative sans but lucratif dont le siège est à Malte, avec 35 centres opérationnels et coordonnateurs dans 33 pays.

##### **Objectifs**

L'Institut international de l'océan a pour mission de préserver les océans comme « source de vie » et de faire respecter et développer le principe du patrimoine commun de l'humanité qui est consacré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Institut contribue à la gouvernance des océans, guidé par la Charte des Nations Unies et les principes généraux du droit de la mer.

##### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

##### **Contribution à des activités des Nations Unies**

L'Institut international de l'océan dispense une formation et promeut le renforcement des capacités aux niveaux national, régional et international. La formation porte sur des points essentiels de gouvernance et sur les questions en

émergence relative aux océans, notamment les principales Conventions et instruments de régulation des océans et de leur exploitation durable; le rôle des organes internationaux et régionaux; et les problèmes nouveaux tels que le changement climatique et les crises sécuritaires et financières. L'Institut a accès aux travaux scientifiques et juridiques les plus récents et aux derniers développements en matière de politiques. Il produit lui-même des publications de pointe dans ces domaines et participe à l'élaboration des programmes nationaux et internationaux de gouvernance des océans.

### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'Institut participe notamment aux réunions du Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); au Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer; au Conseil exécutif de l'Organisation maritime internationale (OMI); au Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ). L'Institut a participé au Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à New York en 2011, 2012 et 2014 y a présenté des exposés sur différents sujets : «Relationships between the oceans and the three pillars of sustainable development »(Les relations entre les océans et les trois piliers du développement durable), « Marine renewable energies » (Les énergies marines renouvelables) et « Fisheries subsidies, past, current and future Actions » (Les subventions pour la pêche : actions passées, présentes et futures).

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

L'Institut international de l'océan coopère principalement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-habitat), la COI; la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

L'Institut contribue à la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les programmes en faveur des femmes, des jeunes et de la mer et le programme sur la sécurité alimentaire en vue de l'atténuation de la pauvreté. Les activités de l'Institut dans le domaine du renforcement des capacités pour la gouvernance des océans n'ont pas comporté d'initiatives spécifiques visant à réaliser les objectifs du Millénaire, mais ont davantage appuyé l'ensemble du programme de développement.

## **5. Organisation internationale de juristes**

### **Statut consultatif spécial : 1999**

#### **Introduction**

L'Organisation internationale de juristes fait porter ses efforts sur l'instauration d'un ordre international fondé sur le principe de la justice entre les nations.

#### **Objectifs**

La mission de l'organisation consiste à encourager la compréhension du droit international et des interactions entre droit international, affaires internationales et politiques par le dialogue, en mettant l'accent sur les pays en développement.

#### **Changements à signaler**

Le siège de l'organisation à New Delhi en Inde est devenu le Bureau de liaison pour la région Asie du Conseil universitaire pour le système des Nations Unies.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

Les activités menées par l'organisation comprennent notamment :

- Présentation d'une communication intitulée « New emerging powers : multilateralism in 21st century towards liberal world order » (Nouvelles puissances en émergence : le multilatéralisme au XXI<sup>e</sup> siècle, vers un ordre mondial libéral) au vingt-quatrième Congrès biennal de l'Association mondiale des juristes, tenu à Prague (République tchèque) du 23 au 28 octobre 2011;
- Célébration de sa vingt-cinquième réunion annuelle organisée avec l'appui du Conseil universitaire pour le système des Nations Unies sur le thème « Law and Power : Reflection on the last 25 years » (Loi et pouvoir : réflexions sur les 25 dernières années) 18-19 août 2012, les débats portant sur les Nations Unies et la gouvernance mondiale;
- Réunion intitulée « Changing scenarios of conflict, United Nations and World Order » tenue les 13 et 14 décembre 2012;
- Réunion « India-Brazil interactions » tenue à l'Université fédérale de Minas Gerais (Brésil), organisée pour renforcer la coopération académique entre deux institutions de pays en développement.

#### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

Pas de participation mentionnée.

#### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

L'organisation entretient des relations institutionnelles avec le Conseil universitaire pour le système des Nations Unies qui appuie certains de ses programmes.

## **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

En vue de favoriser une meilleure appréciation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'organisation a eu des échanges avec différents organismes du système des Nations Unies à New Delhi, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## **6. International Lesbian and Gay Association**

### **Statut consultatif spécial : 2011**

#### **Introduction**

International Lesbian and Gay Association (également connue sous le nom de International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association) est une fédération mondiale d'organisations nationales et locales qui s'emploie à réaliser l'égalité des droits pour les lesbiennes, les gays, les personnes bisexuelles, transgenres et intersexuelles (LGBTI).

#### **Objectifs**

Les objectifs de l'Association sont de promouvoir les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuelles en veillant à ce que des normes internationales d'égalité et de non-discrimination soient traduites aussi bien dans la loi que dans la pratique; et promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris l'élimination de toutes les formes de discrimination et l'application des dispositions spécifiques des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

#### **Changements à signaler**

L'Association a adopté une série d'amendements à sa Constitution. Elle a transféré son siège de Bruxelles en Suisse, établissant son siège social à Genève.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

L'Association a soumis des informations et des rapports au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) dans le cadre du Conseil des droits de l'homme, de l'examen périodique universel ainsi qu'à divers organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

#### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'Association a participé à toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme et a organisé plusieurs manifestations parallèles. Elle a également participé aux sessions du Groupe de travail sur l'examen périodique universel où elle a dialogué avec les représentants gouvernementaux. Elle a participé aux sessions de la Commission de la condition de la femme, fait des déclarations orales et organisé des manifestations parallèles.

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

L'Association a appuyé le Conseil des droits de l'homme dans les débats concernant les rapports des pays d'origine. Elle a également coopéré avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) dans la diffusion de l'information relative à la criminalisation de relations sexuelles entre personnes du même sexe. Elle a participé à l'élaboration des exposés sur les droits de l'homme et des instruments pédagogiques avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

L'Association a sensibilisé l'opinion et a lancé des campagnes en faveur des droits fondamentaux de toutes les femmes, y inclus les femmes lesbiennes, bisexuelles transgenres et intersexuelles dans la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement. Elle a également organisé des séances de formation et des manifestations à l'appui des groupes LGBTI visant à réduire le nombre d'infections à VIH/sida parmi les LGBTI et les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, et promu leurs droits fondamentaux en vue de réaliser l'objectif 6 du Millénaire pour le développement.

## **7. International Multiracial Shared Cultural Organization**

### **Statut consultatif spécial : 1995**

#### **Introduction**

L'International Multiracial Shared Cultural Organization (IMSCO) a été créée pour promouvoir l'unité et la paix et développer des programmes d'échanges commerciaux et culturels à l'intention des personnes sous-privilegiées.

#### **Objectifs**

L'objectif poursuivi par l'organisation est d'éradiquer la pauvreté et l'apartheid économique par le biais d'accords de l'IMSCO entre Africains et personnes d'ascendance africaine et d'aider les groupes marginalisés à conquérir leur autonomie au moyen de leurs propres ressources et de liens commerciaux.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

En décembre 2010, l'organisation a facilité le commerce et le développement entre Africains et personnes d'ascendance africaine. L'IMSCO a obtenu des concessions de pétrole brut, des droits de forage et des permis de construction de lotissements en République démocratique du Congo, au Zimbabwe et au Cameroun. Elle a élargi le champ des accords de l'IMSCO avec des nations africaines, en poursuivant l'objectif de double nationalité, de droit de vote, de lois culturelles et de directives pour protéger l'égalité des sexes de l'ensemble des populations africaines.

### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'IMSCO participe régulièrement aux conférences organisées par les Nations Unies. Elle a notamment assisté à la table ronde de haut niveau sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sur les objectifs du Millénaire pour le développement : « MDGs : Progress, Challenges and the Way forward » (Progrès, défis et voie à suivre), New-York, 7 octobre 2012. L'IMSCO a également participé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), juin 2012, Rio de Janeiro (Brésil).

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

L'IMSCO a participé à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, 10 décembre 2014. L'organisation répond aux besoins spécifiques de protection des personnes d'ascendance africaine contre les attaques économiques, physiques, politiques et racistes. L'IMSCO a joué un rôle important dans le cadre de la Semaine de l'Afrique et a plaidé en faveur de la double nationalité avec droit de vote en Afrique des personnes d'ascendance africaine en vue d'assurer en Afrique le développement et la richesse à tous les niveaux.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

L'IMSCO prend des mesures pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire dans les pays développés et en Afrique au moyen de ses accords pour faire face à des accords gouvernementaux biaisés.

## **8. Réseau international des organismes de Bassin**

### **Statut consultatif spécial : 2007**

#### **Introduction**

Le Réseau international des organismes de bassin (RIOB) regroupe 192 membres dans 74 pays avec pour but de renforcer et créer des organismes de bassin dans le monde.

#### **Objectifs**

Le Réseau international des organismes de bassin a pour objectifs de développer des relations entre les organismes intéressés et favoriser des échanges d'expériences et expertises; de promouvoir une gestion rationnelle de l'eau dans les programmes de coopération; d'élaborer des outils de gestion institutionnelle et financière, de programmation, et d'organisation des banques de données; et d'informer et former les élus locaux, les usagers, les différents acteurs de la gestion de l'eau, ainsi que les organisations membres du réseau.

### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

### **Contribution à des activités des Nations Unies**

Le RIOB a publié des documents relatifs à tous les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les bassins de fleuves, de lacs et d'aquifère. Il a contribué aux travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a entre autres publié un document sur la « Gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontaliers » en mars 2012 en coopération avec ces deux organismes.

### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

Le RIOB a participé à l'organisation d'un débat spécial avec le Brésil, intitulé « La Coopération internationale comme outil de recherche de solutions pour l'eau » lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), juin 2012, Rio de Janeiro (Brésil).

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

Le Réseau interagit avec plusieurs entités onusiennes. Quelques exemples sont cités ci-dessous :

- L'UNESCO et le RIOB ont coordonné la priorité 1.5. : « Contribuer grâce à l'eau à la coopération et à la paix », qui a traité principalement de la Gestion des bassins transfrontaliers au 6e Forum mondial de l'eau, à Marseille, France, en mars 2012.
- En 2013, le RIOB et la CEE ont coopéré pour affronter les incidences du changement climatique sur la gestion des ressources en eau dans les bassins transfrontaliers et nationaux et ont constitué un réseau mondial d'organismes de bassins pilotes pour tester des mesures d'adaptation.
- Le Réseau a participé au premier atelier de la Convention Eau des Nations Unies pour échanger les expériences et bonnes pratiques entre les organismes communs de coopération transfrontalière du monde entier, organisé sous la direction des Gouvernements allemand et finlandais, en partenariat avec la CEE, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- Le RIOB, avec le PNUE, a organisé le Premier Forum international des organismes de bassin sur l'environnement, 26-28 novembre 2014, à Nairobi (Kenya).

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Le Réseau a lancé un Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins, signé par 128 organisations. Il a mis en œuvre des projets pilotes, tels que la GIRE, dans les bassins du Zhou et du Hai en Chine (2011-2015), et dans le bassin du Nam Ngum au Laos (2012-2015), entre autres. Il a soutenu l'application des Directives européennes sur l'eau en Croatie et Turquie.

## **9. Mouvement international ATD quart monde**

### **Statut consultatif spécial : 1991**

#### **Introduction**

Le Mouvement international ATD quart monde (ATD quart monde) est présent dans 34 pays et jouit d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du travail (OIT).

#### **Objectifs et missions**

ADT quart monde est une ONG qui encourage les individus et les institutions à rechercher des solutions pour éradiquer l'extrême pauvreté. ADT quart monde mène ses activités à l'échelon local en partenariat avec les communautés les plus démunies tout en s'efforçant de sensibiliser l'opinion et d'influer sur les politiques publiques.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

Chaque année, ADT quart monde organise une manifestation à l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. À New York, la commémoration est organisée conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES), le Sous-Comité des ONG pour l'élimination de la pauvreté et les Missions permanentes de la France et du Burkina Faso auprès des Nations Unies.

#### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

ADT quart monde a participé à toutes les sessions de la Commission du développement social, organisé cinq manifestations parallèles, fait des déclarations orales et écrites et a soumis des déclarations écrites à tous les débats de haut niveau du Conseil économique et social. À Genève, Suisse, ADT quart monde a participé à toutes les sessions du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'à d'autres réunions, notamment le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme et le Forum social du Conseil des droits de l'homme en y présentant des déclarations orales et en organisant à chaque fois des manifestations parallèles.

#### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

ADT quart monde coopère étroitement avec l'UNICEF. Il a organisé une manifestation parallèle sur l'extrême pauvreté et les violences faites aux enfants conjointement avec le Groupe de la protection de l'enfance de l'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants. Il participe également au Groupe consultatif du Comité des ONG auprès de l'UNICEF en préparant des séances d'information et des déclarations pour les réunions du Conseil d'administration de l'UNICEF. L'organisation a participé à la Réunion mondiale sur l'éducation pour tous organisée

par l'UNESCO à Mascot (Sultanat d'Oman), du 12 au 14 mai 2014. À Genève, ADT quart monde a collaboré étroitement avec la Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme pour élaborer le projet de Principes directeurs sur ce thème. ADT quart monde a également invité des personnes vivant dans le dénuement à participer aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

ADT quart monde a mené un projet de recherche participative dans 12 pays pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats ont été publiés et présentés à New York dans un séminaire en juin 2013 avec la participation de personnes vivant dans la pauvreté venues de différents continents, de représentants des Missions permanentes, d'organismes du système des Nations Unies et de la société civile. Le séminaire s'est achevé sur une table ronde tenue à l'Organisation des Nations Unies, coparrainée par les Missions permanentes de la France, du Pérou, des Philippines et du Bénin et du Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales. ADT quart monde a activement participé aux débats sur le programme pour l'après-2015, notamment en organisant à New York 26 dialogues auxquels ont été invitées les Missions permanentes, les organisations du système des Nations Unies et de la société civile sur des thèmes liés à Rio +20 et au programme de développement pour l'après-2015.

## **10. Observatoire international de justice juvénile**

### **Statut consultatif spécial : 2011**

#### **Introduction**

L'Observatoire international de justice juvénile (OIJJ) a été créé pour améliorer les systèmes de justice juvénile à l'échelle mondiale.

#### **Objectifs**

Le but ultime est de favoriser le développement positif des jeunes, afin qu'ils puissent acquérir les aptitudes nécessaires pour devenir des citoyens libres, à l'écart des circuits d'exclusion et de réclusion. L'Observatoire vise à instaurer de bonnes pratiques en matière de politiques et d'interventions; à mener des recherches et fournir une assistance technique; et diffuser des informations par le biais de ses propres ressources en ligne.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

L'assistance technique de l'OIJJ vise à assurer que les législations et les pratiques nationales soient conformes aux normes des Nations Unies. L'OIJJ a participé à l'élaboration du projet « Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans

le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale » Vienne, octobre 2013, sous l'égide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). L'OIJJ a également organisé le séminaire « United Nations Initiatives on Children's Rights and their consequences on juvenile justice » (Les initiatives de l'ONU relatives aux droits de l'enfant et leurs incidences sur la justice juvénile), à Bruxelles, Belgique, en décembre 2012.

### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'organisation a pris part aux réunions suivantes :

- 5th Milestones of a Global Campaign for Violence Prevention Meeting (Cinquième réunion d'étape de la Campagne mondiale pour la prévention de la violence), Organisation mondiale de la santé (OMS), au Cap, Afrique du Sud, septembre 2011;
- Vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ONUDC, Vienne, avril 2012;
- Child Protection, Compliance of the Convention on the Rights of the Child and Child Labour (Protection des enfants, application de la Convention relative aux droits de l'enfant et travail des enfants), réunion organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Dacca, Bangladesh, septembre 2012; et
- Dix-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, Genève, mars 2012. L'OIJJ y a présenté les conclusions du projet relatif à la santé mentale des jeunes délinquants.

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

L'Observatoire international de justice juvénile a signé un accord de collaboration avec l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, section du Costa Rica, pour partager des expériences et mener des recherches conjointes sur les jeunes délinquants en Amérique latine, en 2010. L'OIJJ est membre du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs. Il organise conjointement avec l'ONUDC et la Mission permanente de Thaïlande une manifestation parallèle intitulée « Mental Health and Young Offenders: A Challenge for the justice and the health system » (Santé mentale et jeunes délinquants, un défi pour la justice et le secteur de la santé) lors de la vingt et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Vienne, 27 avril 2012.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

L'Observatoire international de justice juvénile a mené une campagne de sensibilisation sur le thème « Paths of integration of children in conflict with the law » (Les chemins de l'intégration des mineurs en conflit avec la loi) dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il a fourni une assistance technique dans le cadre du programme EUROsocial II, financé par la Commission européenne, pour appuyer les politiques nationales visant à renforcer la cohésion sociale et lutter contre la pauvreté.

## **11. Œuvre internationale de Kolping**

### **Statut consultatif spécial : 1991**

#### **Introduction**

L'Œuvre internationale de Kolping est une organisation catholique à vocation sociale qui cherche à répondre aux besoins des populations démunies au moyen de l'éducation et d'activités visant à l'autosuffisance.

#### **Objectifs**

L'Œuvre internationale de Kolping unit les populations au sein de groupes et d'associations dans le monde entier et contribue à leur autonomisation et au développement des sociétés civiles. Elle opère en tant que communauté mondiale solidaire dont les membres s'entraident et se renforcent mutuellement.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

En 2014, l'Œuvre internationale de Kolping a soumis une déclaration écrite à la Commission du développement social sur l'autonomisation des populations dans l'éradication de la pauvreté, l'intégration sociale, le plein emploi et un travail décent pour tous.

#### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'organisation a participé aux sessions annuelles de la Commission du développement social à New York ainsi qu'aux Conférences annuelles du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève, et a organisé à chaque fois des manifestations parallèles.

#### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

Pas de coopération mentionnée.

#### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

L'Œuvre internationale de Kolping a organisé des réunions mondiales sur l'éradication de la pauvreté et les différents moyens pour aider les personnes dans le besoin. Ce sont des composantes essentielles de ses programmes de développement en Amérique latine, en Asie, en Europe et en Afrique.

## 12. Organisation internationale islamique de secours

### Statut consultatif spécial : 1995

#### Introduction

L'Organisation internationale islamique de secours est une association caritative internationale d'aide humanitaire et de secours visant à alléger la souffrance des populations les plus démunies dans le monde.

#### Objectifs

L'objectif de l'organisation est de fournir de l'aide aux réfugiés et aux victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et de contribuer à l'éducation, à la santé et au développement social et communautaire.

#### Changements à signaler

Le 6 janvier 2014, le Comité des sanctions contre Al-Qaïda du Conseil de sécurité des Nations Unies a retiré de la liste relative aux sanctions contre Al-Qaïda les noms de la section philippine et du Bureau indonésien de l'Organisation internationale islamique de secours.

#### Contribution à des activités des Nations Unies

Le programme des soins de santé de l'Organisation internationale islamique de secours gère 2 hôpitaux, 16 dispensaires, 3 centres de soins, 4 centres médicaux, 1 pharmacie dans 23 pays, desservant au total 611 033 bénéficiaires. Le programme en faveur de l'éducation fournit une assistance à 1 738 étudiants, 24 enseignants et 34 établissements d'enseignement, notamment des écoles, des instituts et des universités dans 32 pays.

#### Participation à des réunions organisées par les Nations Unies

L'Organisation internationale islamique de secours a notamment participé aux réunions ci-après :

- Réunions du Comité permanent des droits de l'homme, Genève, 20-21 septembre 2011;
- « Engaging Youth : Palestine Refugees in a Changing Middle East » (Mobiliser les jeunes : réfugiés palestiniens dans un Moyen-Orient en transformation), réunion organisée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Bruxelles, Belgique, 19-20 mars 2012;
- Commission du développement social, New York, 6-16 février 2013; et
- Commission de la condition de la femme, New York, 15 mars 2013.

#### Coopération avec des entités du système des Nations Unies

L'Organisation reçoit une formation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

L'UNRWA offre de l'équipement médical et des fournitures à l'Organisation.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Pas d'activité mentionnée.

## **13. Réseau international des femmes libérales**

### **Statut consultatif spécial : 2003**

#### **Introduction**

Le Réseau international des femmes libérales est une association de femmes du monde entier appuyant les principes du libéralisme.

#### **Objectifs**

Le Réseau international des femmes libérales vise à sensibiliser davantage les femmes libérales à leurs droits politiques et à leurs responsabilités, à augmenter leur participation à la vie publique, à renforcer les liens et les échanges d'information entre femmes libérales du monde entier, les encourager à promouvoir les valeurs du libéralisme et répandre les idées libérales à travers le monde et faire progresser partout l'autonomisation des femmes.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

Le Réseau international des femmes libérales a fait des déclarations et des discours à diverses occasions : « Female quotas : an effective tool to boost gender equality ? » (Les quotas : un instrument efficace pour accélérer l'égalité des sexes ?) 10 novembre 2012, Dublin, Irlande; « Challenges for Gender Equality » (Les défis de l'égalité des sexes), 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2012, Chisinau, République de Moldavie. Le Réseau a organisé des tables rondes : « All aboard-promoting women in private enterprises » (Toutes ensemble : promouvoir les femmes dans les entreprises du secteur privé), 12-14 avril, Beyrouth, Liban; « Free and Fair Trade and Women's Rights » (Commerce libre et équitable et droits des femmes), 17-21 juin 2011, Manille, Philippines; « New impulse to combat violence against women (Un nouvel élan pour lutter contre les violences faites aux femmes), Conseil des droits de l'homme, 3 novembre 2014, La Haye, Pays-Bas. Enfin, le Réseau international des femmes libérales a dirigé des débats, notamment « Women's roles in Peace and Security ? UNSCR 1325. Women are agents for peace, reconciliation , economic growth and stability » (Rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité, résolution 1325 du Conseil de sécurité. Les femmes sont des agents de paix, de réconciliation, de croissance économique et de stabilité), 16 septembre 2013, La Haye, Pays-Bas.

### **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

Le Réseau international des femmes libérales a pris part à toutes les sessions de la Commission de la condition de la femme et y a fait des déclarations orales et écrites, notamment « Girls' and women's access to education and employment; the role of UN Women » (Accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi; Le rôle d'ONU-Femmes) (2011)»; et « Financing gender equality and women empowerment »(Financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes) (2012). Le Réseau a également participé à diverses réunions du Conseil des droits de l'homme et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant l'éradication des mutilations génitales féminines. Le Réseau international des femmes libérales a fait une déclaration durant le Conseil des droits de l'homme intitulée « Preventing and combating violence against Women through a global legal Framework based on the Istanbul Convention of the Council of Europe » (Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes au moyen d'un cadre législatif mondial basé sur la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe), 15 septembre 2014, Genève.

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

Le Réseau international des femmes libérales participe à l'UNESCO Centrum Nederland qui finance au Sénégal les clubs UNESCO qui sont des centres de ressources pédagogiques.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Pour contribuer à la réalisation des objectifs 2, 3 et 5 du Millénaire pour le développement, le Réseau international des femmes libérales a organisé des cours de formation et des ateliers sur l'autonomisation politique et socioéconomique des femmes et l'égalité des sexes au Maroc; fourni une assistance à des projets locaux d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au Guatemala et dans les pays voisins; plaidé pour des programmes de prévention des violences conjugales et d'agressions sexuelles en Asie du Sud-Est et s'est élevé contre les mutilations génitales féminines dans des conférences internationales ainsi que sur le plan local dans plusieurs pays africains.

## **14. Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées**

### **Statut consultatif spécial : 2003**

#### **Introduction**

Le Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées est un organisme international regroupant des chercheurs, des universitaires, des fonctionnaires gouvernementaux et des praticiens engagés dans la lutte contre l'âgisme systémique, la maltraitance et la négligence des personnes âgées, notamment les femmes âgées et les veuves.

## **Objectifs**

L'objectif du Réseau est de promouvoir la compréhension de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées de façon à lutter contre ce phénomène et le prévenir et à promouvoir les droits fondamentaux, la sécurité, la dignité et le bien-être des personnes âgées dans le monde entier. Le Réseau s'efforce d'accomplir sa mission en s'appuyant sur son réseau international de membres, en organisant des réunions lors des conférences internationales, en partageant les travaux de recherche et les progrès réalisés dans l'élaboration des politiques, en veillant au transfert des connaissances et en sensibilisant le public.

## **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

## **Contribution à des activités des Nations Unies**

Le Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées participe activement à la Commission du développement social, à la Commission de la condition de la femme, au Comité des ONG sur le vieillissement à New York, à Genève et à Vienne. Il organise chaque année, à l'occasion de ces réunions, des programmes d'information sur la maltraitance et la négligence des personnes âgées. Le Réseau a coprésidé la Commission du développement social ainsi que le Forum de la société civile en 2012, 2013 et 2014 à New York. Le Réseau a été à la tête de l'initiative qui a mené l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter en décembre 2011 la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. Durant la période à l'examen, le Réseau a pris part à des programmes de formation de formateurs et de transfert des connaissances au Cameroun, en Argentine, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Inde et au Népal.

## **Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

Le Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées a participé notamment aux réunions ci-après :

- Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées : parrainée ou manifestations parallèles conjointes;
- Commission du développement social : manifestations parallèles organisées chaque année;
- Commission de la condition de la femme : manifestations parallèles organisées en 2013 et 2014;
- Conseil des droits de l'homme, Genève;
- Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, New York, 19-20 septembre 2011; et
- Réunion de travail sur l'intégration sociale et les droits des personnes âgées dans la région Asie-Pacifique, organisée par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, septembre 2014.

### **Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

Le Réseau entretient une relation de travail continue avec le programme sur le vieillissement du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU ainsi qu'avec l'Expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève, Suisse. Le Réseau favorise la réalisation des objectifs des Nations Unies par le biais de sa participation et son rôle de chef de file au sein des comités de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CoNGO) ainsi que dans les manifestations parallèles et les réunions de groupe d'experts, notamment la première réunion du Groupe d'experts sur la violence envers les femmes âgées, DAES, 2013.

### **Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Pas d'activité mentionnée.

## **15. Union internationale des femmes musulmanes**

### **Statut consultatif spécial : 1999**

#### **Introduction**

L'Union internationale des femmes musulmanes a son siège à Khartoum (République du Soudan). Elle a des antennes en Afrique, dans le monde arabe, en Asie et en Europe.

#### **Objectifs**

Les objectifs de l'organisation sont les suivants : Sensibiliser les femmes musulmanes aux valeurs et principes islamiques et les guider dans le développement de leur identité islamique, aider les femmes à surmonter les injustices et à les affranchir de pratiques dégradantes incompatibles avec les valeurs islamiques et la dignité humaine; éduquer et responsabiliser les femmes musulmanes afin qu'elles fassent respecter leurs droits; renforcer les liens de coopération, de bienveillance et de compassion chez les femmes dans le monde; s'efforcer de faire régner la justice, l'égalité, la bonne conduite et le rejet de toutes les formes de discrimination.

#### **Changements à signaler**

Pas de changement à signaler.

#### **Contribution à des activités des Nations Unies**

L'Union internationale des femmes musulmanes a participé à la réunion des responsables qui a lancé la Décennie des femmes africaines. Elle a organisé la Conférence internationale sur la famille, juin 2011. Elle a participé à la séance d'ouverture au Symposium on Diversity management in Africa (Symposium sur la gestion de la diversité en Afrique), organisé par la National Authority for Sudanese Women Parliamentarians. L'Union a pris part en février 2012 au Soudan à la séance d'ouverture de la réunion intitulée « Domestic violence and its impact on the Arab

community » (La violence conjugale et son impact sur la communauté arabe), convoquée par le Ministère des affaires sociales et de la sécurité sociale de la République du Soudan, l'Académie des sciences du Soudan et la Fédération des Conseils arabes de la recherche scientifique.

**Participation à des réunions organisées par les Nations Unies**

L'Union internationale des femmes musulmanes a pris part à toutes les sessions de la Commission de la condition de la femme à New York; aux réunions de la Commission nationale des droits de l'homme et à la Journée internationale de la femme.

**Coopération avec des entités du système des Nations Unies**

L'Union a participé au Conseil des droits de l'homme et y a présenté une communication intitulée « Violence Against Women : Sudan Case » (Violence à l'encontre des femmes : le cas du Soudan), Genève, 2012.

**Initiatives prises pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Pas d'activité mentionnée.

---